



f o n d a t i o n
VÉRONIQUE
DAVERIO

pour la vocation musicale

SUBVENTION FESTIVAL

POUR LE CONCERT D'UN LAUREAT DE LA FONDATION

- Règles de Candidature 2021 -

SUBVENTION FESTIVAL

Article 1

La Fondation Véronique Daverio (créée sous égide de la Fondation de France) souhaite soutenir des Festivals de Musique de Chambre qui programment un concert d'un de ses Lauréats Musicien ou Ensemble de musique de chambre. La Fondation attribue annuellement plusieurs subventions d'un montant maximum de 500 € (cinq cent Euros), dans les conditions et suivant les modalités définies ci-après.

Article 2 - Objet

La Subvention Festival est attribuée à un Festival, organisé en France, sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à l'article 5. Le Président-Fondateur de la Fondation est seul décideur de l'attribution et du montant de la Subvention, en fonction :

1. Du Lauréat programmé
2. Des modalités d'organisation du Concert
3. Du budget du Concert

Article 3 - Organisation

La candidature est gratuite. Le dossier de candidature doit être envoyé, impérativement en français, complet, par mail, en un seul et unique envoi, au plus tard **le 31 Mai 2021**, à l'adresse suivante : subventionfestival@fondationveroniquedaverio.fr

L'objet du mail devra comporter la mention suivante : « Festival - Nom du lauréat » ; par exemple : « Festival - Quatuor MALINCONIA »

Attention : Cette boîte mail n'est destinée qu'à recevoir des dossiers de candidature, merci de ne pas l'utiliser pour poser des questions concernant les subventions ; celles-ci resteront sans réponse. Pour toute question concernant les subventions, merci de nous contacter via le formulaire de contact du site internet.

La décision d'accorder la Subvention, ainsi que son montant, est prise à l'issue :

- de l'examen des dossiers de candidature
- d'un entretien téléphonique éventuel, par le Président-Fondateur, avec le représentant désigné du Festival candidat
- d'un entretien téléphonique éventuel, par le Président-Fondateur, avec le Lauréat programmé

Les entretiens se déroulent en français.

Après ces entretiens, les Festivals candidats sont avisés de la décision par téléphone ou par mail.

Chaque Subvention est versée en 1 échéance unique, dans les 2 mois qui suivent l'exécution du Concert, sur fourniture d'un dossier de tenue effective du concert, ainsi que des éléments et informations administratifs spécifiques.

Le versement de la Subvention est fait par la Fondation de France au nom et pour le compte de l'organisateur du Festival, titulaire de la Licence de Spectacle.

Article 4 - Décision

La décision du Président-Fondateur est sans appel. Le Président-Fondateur peut décider de ne pas attribuer de Subvention s'il estime que les demandes qui lui sont soumises n'en justifient pas l'attribution ou que son budget ne le permet pas.

Article 5 - Modalités de candidature

Ces modalités sont les suivantes :

- Le Festival doit être organisé en France, et présenter une programmation de plusieurs Concerts dans laquelle s'inscrit celui du Lauréat.
- Le Festival doit être organisé par une association ou une société de droit privé, à l'exclusion des municipalités notamment.
- Le Concert doit offrir un programme de Musique de Chambre, le lauréat doit être un participant majeur du Concert (et non pas simple membre d'un orchestre)
- Le Concert doit être public (et non simplement diffusé par internet ou radio/TV)
- **Envoyer par mail, à l'adresse indiquée à l'article 3, un dossier de candidature complet rédigé en français, comprenant l'ensemble des pièces ci-dessous dans l'ordre indiqué, rassemblées**

dans un document unique, au format pdf, non verrouillé. Le fichier devra peser moins de 5 Mo.

I. PRÉSENTATION DU FESTIVAL :

1. Lettre de demande de subvention avec motivation (1 page maximum)
2. Présentation du Festival (Dossier de Presse, site Internet...) et Programmation détaillée
3. Présentation de l'organisateur du Festival (Association ou autre, y compris la licence d'organisateur de spectacle)
4. Budget Global du Festival avec les principaux postes de recettes-dépenses

II. LE CONCERT DU LAUREAT :

1. Programme détaillé du Concert, préparé par le lauréat
2. Détails de l'organisation du Concert : date et lieu, type de salle avec jauge, moyens spécifiques, coût du Concert (location, rémunérations, publicité, hébergement, logistique...)
3. Nom et biographie des autres musiciens sur scène

Article 6 – Obligations

Le Festival s'engage, en cas d'attribution de la subvention, à se conformer à la Charte du Festival Lauréat (voir document ci-après p4).

Article 7- Responsabilité

La Fondation Véronique Daverio se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution de la subvention au titre du présent règlement, sans qu'aucun des Festivals en faisant la demande ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Article 8 – Données personnelles

La Fondation Véronique Daverio traite de manière informatisée les informations que vous lui transmettez par le biais de son site internet pour répondre à vos demandes, vous tenir informé de ses actions et assurer la gestion du processus de sélection, d'expertise et de mise en œuvre des projets.

La base juridique des traitements est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f. du Règlement général sur la protection des données).

Ces données sont destinées aux services internes de la Fondation Véronique Daverio, à ceux de la Fondation de France ainsi qu'à des tiers mandatés. Elles sont conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

La Fondation Véronique Daverio s'engage à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union européenne.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données à caractère personnel, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement ainsi que d'un droit à leur portabilité. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse contact@fondationveroniquedaverio.fr. Pour toute question concernant le respect de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de la Fondation de France à dpo@fdf.org. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Confidentialité des courriers

Les informations suivantes sont relatives à l'envoi de courriers électroniques.

Nous vous informons que le secret des correspondances transmises par le réseau Internet n'est pas garanti et que les courriers électroniques sont conservés sur support informatique le temps pour la Fondation Véronique Daverio de fournir une réponse.

Les données recueillies sont conservées pendant une durée de deux ans, à compter de leur réception, augmentée le cas échéant des délais légaux de conservation.

LA CHARTE DU FESTIVAL LAURÉAT

LE FESTIVAL S'ENGAGE À RESPECTER LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES LIÉS À L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE LA FONDATION VERONIQUE DAVERIO DANS L'HYPOTHESE OÙ IL SE VERRAIT ATTRIBUER UNE SUBVENTION...

1. Une fois la subvention attribuée, le Festival Lauréat s'engage à mener à terme le concert pour lequel il a été subventionné. A cet effet, à l'issue du concert, il communiquera à la Fondation Véronique Daverio la preuve de la tenue du concert tel que défini dans son dossier de soumission : photos, articles de presse, programme...
2. Afin de permettre à la Fondation Véronique Daverio de mieux faire connaître son action, le Festival fera figurer le logo de la Fondation sur ses visuels et mentionnera le soutien de la Fondation lors du concert de son Lauréat. De son côté, la Fondation Véronique Daverio s'efforcera de faire connaître le Festival sur son site Internet et dans ses actions de communication. La Fondation fournira des flyers au Festival.
3. La Fondation Véronique Daverio pourra proposer au Festival de s'associer à des actions qu'elle soutient et/ou mène, le Festival s'engageant à étudier les propositions de la Fondation Véronique Daverio. Ces actions sont l'occasion pour le Festival de favoriser les jeunes talents.
4. Le Festival autorise la Fondation Véronique Daverio à diffuser les images, photographies et informations transmises par le Festival, sur son site Internet Fondation Véronique Daverio et son compte Facebook.

Signature et cachet de l'organisateur du Festival Candidat : *(précédés du nom-prénom)*

